

Patrice MARTIN-LALANDE

député de Loir-et-Cher

co-président du Groupe d'études sur l'internet de l'Assemblée nationale

intervient dans l'hémicycle comme orateur du Groupe UMP

dans le débat d'orientation pour la stratégie numérique de la France

Assemblée nationale, le mercredi 14 janvier 2015

Monsieur le Président,

Madame la Ministre,

Chers collègues,

Le “*débat d'orientation pour la stratégie numérique de la France*” et la préparation du projet de loi sont l'occasion, chacun doit s'en féliciter, d'un premier pas vers la “coproduction législative” que l'internet va heureusement permettre de généraliser.

Ainsi que j'ai eu l'occasion de le développer au cours des travaux sur le “e-parlement” menés par l'Union interparlementaire (organisation mondiale des parlements), l'internet apporte clairement des moyens sans précédent pour véritablement refonder le travail parlementaire. L'internet permet en effet une “co-préparation” de la loi avec le concours de tout un chacun grâce aux “plateformes contributives” qui élargissent les possibilités d'expertise. L'internet permet aussi une “co-évaluation” collective de la mise en oeuvre et des résultats de la loi qui élargit les angles de contrôle. L'internet permet enfin la “co-décision” ou même la décision référendaire par les internautes à la place du parlement ! Toutefois, nous croyons que la mission irremplaçable du parlement reste de prendre en compte et de pondérer l'ensemble des avantages et des inconvénients dans

la recherche de la solution durable d'intérêt général. Je crois que nous pouvons tous être d'accord sur l'idée que le vote des internautes n'apporte pas les mêmes garanties !

Même avec le très haut débit et la compression de données, il est impossible en 5' de faire un point satisfaisant sur la stratégie numérique de la France !

Je me limiterai donc à 4 points.

Premier point, le déploiement des infrastructures du très haut débit.

La réforme du service universel des télécommunications, qui se traduira par la suppression des cabines téléphoniques, devra être compensée par la couverture en téléphonie mobile ou en accès internet mobile dans chaque coeur de commune.

La couverture du territoire en 4G est probablement, avec le satellite, la solution la plus réaliste pour apporter l'internet très haut débit dans certaines zones de très faible densité. La mutualisation des infrastructures et l'itinérance sont envisageables aujourd'hui, plutôt que de persévérer dans une systématique concurrence par les infrastructures dont les limites sont atteintes. Attention à ne pas continuer de pousser trop loin la recherche des prix les plus bas au détriment de l'investissement dans les réseaux !

Deuxième point, la protection des données personnelles et l'évolution des missions de la CNIL.

La protection des données personnelles pourrait être inscrite dans notre Constitution, comme chez nos voisins européens, afin de bénéficier d'un régime juridique plus protecteur que celui de la seule vie privée.

Le renforcement des pouvoirs de la CNIL nous semble particulièrement nécessaire pour restaurer la confiance de l'opinion publique, légitimement troublée par un certain nombre de révélations sur la violation des échanges numériques.

Nous croyons en revanche que la création d'un "Comité d'éthique du numérique" générerait une complexité inutile, alors que le rôle envisagé est déjà joué par le collège de la CNIL et le Comité consultatif des droits de l'homme, sans parler du CNN.

Notons que le principe jurisprudentiel allemand du "*droit à l'autodétermination informationnelle*" est un "principe chapeau" qui recouvre toute une série de droits individuels, qui sont seuls opposables.

Troisième point, la réforme du modèle actuel de gouvernance mondiale de l'internet.

La gouvernance de l'internet est devenue un enjeu majeur des relations internationales car, sans la confiance dans l'internet, le système nerveux de nos pays est menacé. C'est pourquoi, avec nos collègues Gwenegan BUI et Jean-Yves LE DEAUT, nous souhaitons organiser au printemps un colloque sous le haut patronage de notre Président de l'Assemblée nationale, Claude BARTOLONE.

Nous soutenons la position du Gouvernement pour œuvrer à l'internationalisation de la gouvernance mondiale "multi-acteurs" de l'internet. L'ICANN sera enfin officiellement dégagée de la tutelle américaine cette année.

Nous nous félicitons que la France ait été, par votre intermédiaire Mme la Ministre, très active dans la contestation de la délégation par l'ICANN des extensions ".vin" et ".wine", ainsi que force de propositions.

Nous appelons le Gouvernement à définir avec nos partenaires européens une stratégie forte sur la gouvernance de l'internet qui nous prépare à plaider et défendre notre position commune auprès des instances internationales, et face aux abus de positions dominantes des GAFAs, aggravés par l'iniquité fiscale.

Quatrièmement point et pour conclure, la politique industrielle numérique.

Le CES de Las Vegas vient de montrer la capacité de nos entreprises à innover.

Il faut aller plus loin : une forte action française et européenne est nécessaire pour favoriser le développement de l'industrie franco-européenne des objets connectés, notamment sur les marchés des secteurs décisifs de la santé, de l'énergie et des transports.

Nous invitons le Gouvernement à mettre en place un "*Small Business Act*" spécifique de la commande publique numérique pour que l'Etat et les collectivités fassent, plus et mieux, appel aux entreprises du numérique de petite taille, parmi lesquelles se trouvent les innovateurs de demain.

Par souci de cohérence avec notre volonté de préparer l'avenir du numérique en France, nous espérons que l'Assemblée rejettera la proposition de loi malthusienne sur les ondes électromagnétiques que nous examinerons le 29 janvier.

Je vous remercie.